

Meilleurs Vœux

Le Maire et son Conseil Municipal vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019

Vœux du Maire

Le samedi 19 janvier 2019

À 20H

Salle polyvalente

ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE HAUTE TENSION SENTE DES FILASSES ET IMPASSE DU TILLEUL



En janvier 2019, débiteront des travaux d'enfouissement du réseau électrique haute tension qui part du poste de transformation électrique Place de la Mairie pour rejoindre la rue Olivier par la Sente et l'Impasse du Tilleul.

L'ancien poste de transformation sera remplacé par un autre poste qui sera positionné sur la Place de la Mairie vers l'aire de jeux, côté rue du Presbytère.

Le coût de ces travaux est estimé à 42 466 € HT, et est subventionné par le programme « FACÉ » (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification) qui est un fonds financé par les distributeurs d'électricité en France qui aide les collectivités rurales en charge de réseau de distribution d'électricité dans le financement des travaux d'amélioration de ces réseaux.

Grâce à ce fonds, la participation totale de la mairie sera de 8 493,20 € HT.

La coupure d'électricité lors du changement de transformation sera limitée à quelques heures. Les foyers concernés recevront une information de la part de leur fournisseur d'électricité.

La société SOMELEC procédera aux travaux d'enfouissement de la ligne électrique et au déplacement du poste de transformation.

Le syndicat départemental des Énergies de Seine-et-Marne en assurera la maîtrise d'ouvrage.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE D'OURCEAUX : SUITE DES TRAVAUX 2019

La société STPEE est intervenue à partir du 16 janvier 2019 pour poser un poteau d'arrêt des réseaux électriques et de communications électroniques à l'extrémité de la rue d'Ourceaux, et reprendre les branchements individuels électriques et réaliser les travaux demandés par Orange. Nous remercions les habitants pour leur compréhension pour la gêne occasionnée en raison des coupures d'électricité par la société ENEDIS.

Les candélabres seront posés ultérieurement début février 2019.

LIEUDIT LA CROIX SAINT PIERRE : AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



La société BIR est intervenue le 24 décembre 2018 pour terminer les travaux d'amélioration de l'éclairage public lieudit La Croix Saint Pierre. Trois nouveaux points lumineux ont été installés au niveau des intersections de la sente piétonne avec la route de l'aire de repos et la route d'accès au lieudit-la Croix Saint Pierre.

Le coût des travaux est de 4 212 € TTC.

RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE (R.E.U)



**Répertoire
Électoral
Unique**



La loi n° 2016-1048, du 1^{er} août 2016, prévoit une modification d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique, géré par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, qui assouplit les périodes d'inscription sur les listes électorales.

En 2019, pour participer aux élections des représentants au Parlement européen, les électeurs pourront s'inscrire, jusqu'au 31 mars 2019.

À compter de 2020, les électeurs pourront s'inscrire sur une liste électorale, jusqu'à six semaines avant la date du scrutin.

La mise en œuvre du R.E.U. entraînera la renumérotation de l'ensemble des électeurs et l'édition d'une carte électorale.

Chaque carte portera la mention d'un identifiant national d'électeur.

Les nouvelles cartes électorales seront remises à leur titulaire au plus tard trois jours avant la date du premier tour de l'élection des représentants au Parlement européen, du 26 mai 2019.

REMPLACEMENT DU RSA ACTIVITÉ ET LA PRIME POUR L'EMPLOI PAR LA PRIME D'ACTIVITÉ EXPLICATIONS



La prime d'activité remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi. Elle est non-imposable, versée mensuellement et révisable trimestriellement. Les salariés et fonctionnaires de 18 ans ou plus peuvent en bénéficier sous certaines conditions. La demande de prime d'activité se fait via un téléservice ou auprès de la CAF ou de la CMSA.

Pour avoir droit à la prime d'activité, vous devez :

- Avoir une activité professionnelle et percevoir des revenus modestes,
- Et résider en France de manière stable et effective.

Le montant de la prime d'activité est calculé en prenant en compte :

- D'une part, un montant forfaitaire qui varie selon la composition du foyer et le nombre d'enfants à charge auquel il faut ajouter 61 % du montant des revenus professionnels du foyer. Cette somme pourra être bonifiée compte tenu des revenus professionnels de chaque travailleur,
- D'autre part, les ressources professionnelles prises en compte et autres ressources (ARE, allocations familiales, ALS, APL, avantages en nature, etc.), du foyer.

Ce montant est majoré en fonction de la composition du foyer et/ou en cas de situation d'isolement.

DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX DU SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement)



Pour votre information, le déménagement des bureaux du SIAEPA aura lieu le jeudi 31 janvier 2019. À compter du 1^{er} février 2019 l'adresse sera la suivante :

SIAEPA de la région de La Houssaye-en-Brie
Centre technique Intercommunal
4, rue des Vieilles Chapelles
77610 Les Chapelles-Bourbon.

PIZZAS À EMPORTER : PLACE DE LA MAIRIE TOUS LES LUNDIS DE 18H À 22H



Par arrêté n° 2018/0128, du 6 septembre 2018, Monsieur Bruno Lepretre, a été autorisé à occuper le domaine public, Place de la Mairie, pour y stationner son camion de vente de pizzas « PIZZ'A NONO », les lundis, de 18h à 22h.